

MISE EN LIGNE LE 28-11-2023

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 du mois d'octobre, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

OBJET :

N° 23-130-B
« SECOURS ACCUEIL »
CENTRE DE LOISIRS »

Date des convocations :
21 septembre 2023

Membres présents : 5
Membres en exercice : 8
Nombre de votants : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

✓ **Présents(es) :**

Mesdames BAUDE, BENOIT.
Messieurs DUCHE, MOALLIC, THULEAU.

✓ **Absents(es) :**

Mesdames CHATEAU, ISENDICK-MALTERRE.
Monsieur GUIARD.

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

LA COMMISSION PERMANENTE
DECIDE

D'accorder un secours financier, à 1 famille, soit 1 enfant, pour le règlement de son accueil en Centre de loisirs, pour les mercredis et samedis du 1^{er} trimestre 2023/2024 (du 4/09/2023 au 23/12/2023), pour un montant maximum plafond de 333,20 €

La somme sera versée directement à— MAISON DE L'ENFANCE — 1 avenue des Fleurs de la Paie— 17200 ROYAN

Fait à ROYAN, le 2 octobre 2023

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan



Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20231002-DEL-23-130-B-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 27/11/2023
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 27/11/2023
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES